

Entre Deux Guiers, le 8 octobre 2018

**Monsieur Jean-Pierre BARBIER**  
**Président du Département de l'Isère**  
**Hôtel du Département**  
**7, rue Fantin LATOUR**  
**CS 41 096**  
**38022 GRENOBLE CEDEX 1**

**Objet : Prise de compétences Eau et Assainissement**

Monsieur le Président, *Cher Jean-Pierre*

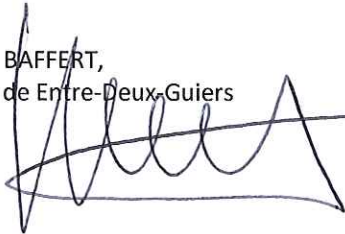
La politique Départementale d'aide à l'investissement en matière d'assainissement prévoit un bonus d'intercommunalité de « +15% » réservé aux EPCI prenant la compétence intégrale d'assainissement en anticipation du calendrier réglementaire et dont pourrait bénéficier le projet de station d'épuration intercommunale porté par les cinq communes du Guiers médian.

Vous souhaitez un engagement cosigné du Président de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et des Maires des cinq communes impliquées dans le projet de station d'épuration intercommunale du Moulin neuf.

Par la présente nous vous confirmons être favorable à la prise des compétences « Eau » et « Assainissement » par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En espérant vous avoir apporté les précisions attendues, et comptant sur ce soutien exceptionnel pour ce projet d'importance pour notre territoire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.


Pierre BAFFERT,  
Maire de Entre-Deux-Guiers



Gilles PERIER-MUZET,  
Maire de Miribel les Echelles



Denis SEJOURNE,  
Président de la CC Cœur de Chartreuse

*Très cordialement,*  


Nicole VERARD,  
Maire de St Christophe sur Guiers



Cédric VIAL,  
Maire de Les Echelles (73)



Jean-Pierre ZURDO,  
Maire de St Christophe la Grotte (73)

